

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240411-20240204B-DE

Délibération n°2024-02-04b

Réf. Nomenclature « Actes »: 7.5.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Participation 2024 à l'Office de Tourisme Communautaire

Nombre de membres du conseil					
. 1					
En exercice	101				
Présents	62				
Pouvoirs	17				
Votants	79				

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-	à	Jean-Pierre	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Marie		Saugeras			
Badia Maryse	à	Christophe	Padilla-Ratelade	à	Michel Pesteil
		Arfeuillère	Marilou		
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François
					Michon
Cornelissen	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Jacqueline					
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

• Élus excusés :

Arnaud Gérard; Betoule Philippe; Bodeveix Jean-Pierre; Bourzat Michel; Boyer Laurence; Bredèche Robert (représenté); Brindel Stéphane (représenté); Briquet Isabelle; Calonne Vincent; Chapuis Laëtitia; Couderc Daniel; Coulaud Danielle; Delbègue Jean-Pierre (représenté); Fiancette Yoann; Gruat Xavier; Jouve Patrick; Junisson Mady; Lepage Marie-Claude; Louradour Pierrick; Magrit Gilles; Nirelli Catherine; Prabonneau Sylvie; Repezza Guillaume; Simandoux Nelly; Valibus Michèle.

Pour l'office de tourisme communautaire, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Philippe Brugère (détient un pouvoir), Pierre Chevalier, Alain Fonfrède, Michel Pesteil (détient un pouvoir), Stéphanie Gautier (détient un pouvoir), Serge Guillaume, Dominique Miermont, Christophe Tur et Éric Ziolo (détient un pouvoir).

Didier Beaumont qui a donné pouvoir, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2024-02-04b

Envoyé en préfecture le 19/04/2024 Reçu en préfecture le 19/04/2024 Publié le



2024 -

ID: 019-200066744-20240411-20240204B-DE



Le président rappelle au conseil que par délibération en date du 14 janvier 2017, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens, Haute-Corrèze Communauté « apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention ».

Pour information, l'office de tourisme communautaire vote son budget primitif 2024 le 05 avril 2024 (il est joint en annexe un projet de budget primitif).

Il est proposé une participation communautaire d'un montant de 607 400,00 €, au titre de l'année 2024. Le montant restant inchangé par rapport à 2023.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE le budget primitif 2024 de l'office de tourisme communautaire présenté ci-dessus;
- FIXE la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2024 à 607 400,00 € ;
- AUTORISE le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité				
Votants	65			
Pour	65			
Contre	0			
Abstention	0			

Pour extrait conforme.

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président, Pierre Chevalier